

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT	CODE DIPLÔME ET RNCP
Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, signé par l'apprenti/e et par l'employeur (entreprise domiciliée en France uniquement). La durée du contrat d'apprentissage conclu pour une durée limitée peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction de la durée du cycle de formation préparant à la qualification ou du niveau de qualification et des compétences déjà détenues par l'apprenti.	Diplôme EM Normandie - Visé Bac +5 - Grade de Master : RNCP : 41053 / Code Diplôme : 16531224 Bachelor en Management International - Visé Bac +3 : RNCP : 40726 / Code Diplôme : 26531004
PUBLIC	COÛT DE LA FORMATION
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.	<ul style="list-style-type: none"> • 13 000 € / an : Programme Grande Ecole (Master) • 11 000 € / an : Bachelor en Management International
AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR	TUTEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Aide exceptionnelle de l'Etat pour le recrutement d'un apprenti : Aides à l'embauche en contrat d'apprentissage Service Public Entreprendre • Aide en cas d'embauche des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. • Former un futur salarié, lui apprendre un métier, l'intégrer à la culture de l'entreprise, pérenniser ses futures embauches. • Aide à la fonction tutorale financée par certains OPCO (montant plafonné - variable selon l'OPCO d'affiliation de l'entreprise). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'employeur lui-même ou un salarié sur la base du volontariat. • 2 apprentis maximum par maître d'apprentissage. • Il doit justifier soit : <ul style="list-style-type: none"> - de 2 ans d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti. - d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un an d'expérience professionnelle. Ce diplôme ou titre doit être d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.

FINANCEMENT

Le financement de l'apprentissage est assuré par les opérateurs de compétences (OPCO*) sur la base d'un « coût contrat » défini par les branches professionnelles pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle selon le [référentiel France Compétences](#) en vigueur à la date de conclusion du contrat.

Si le niveau de prise en charge de l'OPCO est inférieur au montant des frais de scolarité, l'entreprise s'engage à prendre en charge le différentiel. L'entreprise doit s'assurer de son rattachement à son OPCO référent.

Le site <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/> permet aux entreprises de trouver directement leur OPCO en fonction de leur SIRET.

EXEMPLE de calcul approximatif du coût annuel d'un salarié apprenti en M1 EM Normandie	
Frais de formation	+13 000 €
Prise en charge OPCO CPNE Banque (IDCC 2120) * Référentiel du 20/12/24	-9 503 €
Reste à charge frais de formation (dont participation obligatoire selon Décret)	+ 4247 €
Salaires BRUT annuel minimum % SMIC hors convention d'un apprenti de 21 ans en 1 ^{ère} année de Master	+11594,52 €
Coût annuel (hors cotisations patronales et exonération de cotisation sociale)	15841,52 €

*OPCO : organisme auquel l'entreprise verse annuellement la contribution formation professionnelle.

GRILLE DE SALAIRE MINIMUM LEGAL

Le salaire d'un apprenti dépend de son âge, de son niveau de formation **et de la convention collective de l'entreprise.**

En cas de succession de contrats d'apprentissage, la rémunération ne peut être inférieure au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

*Le montant du salaire d'un apprenti est toujours calculé **en pourcentage du SMIC** ou du salaire minimum conventionnel de branche (SMC) s'il existe et est plus avantageux. La convention collective applicable dans l'entreprise ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération. Les montants des salaires détaillés sont bruts et calculés selon le montant du SMIC mensuel à la date du 1^{er} juin 2026, soit **1867,02 €**.

BMI 3 : rémunération 3^{ème} année, le cycle Bachelor étant d'une durée de 3 ans.

PGE cycle Master : votre rémunération sera déterminée en fonction de votre situation antérieure (que vous ayez déjà effectué de l'alternance ou non).

Grille de rémunération minimale adaptée aux formations en alternance de l'EM Normandie

1 ^{ère} année contractuelle			
Âge de l'apprenti	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	43% du SMIC	53 % du SMIC*	100% du SMIC*
	802,82 €	989,52 €	1867,02 €
2 ^{ème} année contractuelle			
Âge de l'apprenti	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	51% du SMIC	61 % du SMIC*	100% du SMIC*
	952,18 €	1138,88 €	1867,02 €
3 ^{ème} année contractuelle			
Âge de l'apprenti	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	1250,90 €	1456,27 €	1867,02 €

Merci de vous référer à la [notice du contrat d'apprentissage](#) qui expose l'ensemble des règles relatives au CERFA.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis](#). L'entreprise doit se rapprocher de son OPCO pour vérifier la réglementation en vigueur. [Exemple simulateur OPCO](#).

Service alternance EM Normandie

alternance@em-normandie.fr

Tél. : 08 05 14 50 09

Plus d'informations sur : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance